

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE MUNICIPALE DE ST-MARTIN

MARDI 14 JUIN 2022

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 14 juin 2022 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
2. Présentation des comptes 2021
3. Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
4. Comptes 2021 et rapport de l'organe de révision ; Approbation
5. Informations communales
6. Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

Le Président remercie ses collègues du Conseil municipal pour l'engagement dont ils font preuve au service de la population de St-Martin. Il remercie également le personnel de l'administration communale et des services techniques pour la qualité de leur travail.

L'assemblée primaire a été convoquée le 19 mai 2022 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les Communes).

Le Président désigne MM. Patrice Gaspoz et Bernard Voide, en qualité de scrutateurs et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PRESENTATION DES COMPTES 2021

Le Président présente les comptes d'investissements 2021 de la Municipalité. Les comptes de fonctionnement sont commentés par **le Secrétaire communal**.

Les résultats comptables de l'exercice 2021 présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges de fonctionnement avant amortissements : CHF 5'309'473.04
- Recettes de fonctionnement : CHF 6'609'569.69
- Marge d'autofinancement : CHF 1'300'096.65
- Investissements bruts : CHF 1'338'324.14
- Recettes sur investissements : CHF 150'892.25
- Investissements nets : CHF 1'187'431.89
- Amortissements ordinaires : CHF 928'095.68
- Amortissements complémentaires : CHF 358'000.00
- Fortune au bilan : CHF 7'901'957.62
- Fortune nette : CHF 329'865.81
- Fortune nette par habitant : CH 392.00

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

Jessy Rudaz, expert-réviseur responsable, donne lecture du rapport établi par la Fiduciaire Fidag, laquelle recommande d'approuver les comptes annuels 2021.

4. COMPTES 2021 ET RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2021 de la Municipalité ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 19 mai 2022 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2021 de la Municipalité de St-Martin et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

5. INFORMATIONS COMMUNALES

Le Président présente et commente les thèmes énumérés ci-dessous, traitant de l'activité communale :

- Route cantonale Liez – St-Martin (carrefour au Sud de l'église) dont les travaux devraient être achevés en septembre 2022
- Projet de liaison câblée Euseigne – St-Martin
- Travaux d'agrandissement du home St-Sylve

- Application de LAT et révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)
- Soirée d'accueil des nouveaux habitants

6. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

Question de M. Lionel Aimonino

M. Aimonino constate une vitesse excessive des véhicules au village d'Eison et suggère une baisse de la limitation de vitesse pour des raisons de sécurité des piétons et des enfants.

Le Président invite M. Aimonino à transmettre à la Commune de St-Martin une demande écrite de réduction de la limitation de vitesse au village d'Eison, laquelle sera traitée en collaboration avec le Service cantonal de la mobilité.

Question de M. Francis Pralong

M. Pralong observe que des nids de poule se sont formés sur la route forestière reliant Grangeneuve à La Plantation. Il propose que des travaux d'entretien soient effectués afin de remédier à ce problème.

Le Président prend acte de la demande formulée par M. Pralong, laquelle sera transmise au service technique communal.

MM. Michel Rappaz et Jean-François Walther, en leur qualité de nouveaux habitants de la Commune, expriment leur satisfaction et contentement d'avoir choisi la Commune de St-Martin comme nouveau lieu de domicile.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt l'assemblée primaire municipale, laquelle est suivie de l'assemblée primaire bourgeoisiale.

MUNICIPALITE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal